

Guadeloupe

4015

Rapport annuel

Pour l'égalité des droits
et des chances, la participation
et la citoyenneté
des personnes handicapées.

Loi du 11 février 2005





“ Le Comité Interministériel du Handicap de 2013 a fixé une déclinaison territoriale de l'action du Fonds au plus près des besoins des employeurs publics. Aujourd'hui, l'efficacité de la politique handicap portée par le FIPHFP est indissociable de son ancrage régional. L'évolution constante du taux d'emploi depuis dix ans est le fruit du travail de proximité réalisé par les Comités locaux, les DIH, les Handi-Pactes et l'ensemble des partenaires du Fonds.”

Marc Desjardins,
Directeur de l'Établissement public FIPHFP



SOYONS TOUS ACTEURS FACE AU HANDICAP

Situés dans l'archipel des Caraïbes et sur la côte-nord-est de l'Amérique du Sud, les collectivités territoriales de la Martinique, de la Guyane, ainsi que le département de la Guadeloupe marquent leur spécificité de par leur insularité et leur éloignement géographique. Cet éloignement s'avère être un obstacle à la mise en place d'actions d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap : difficultés de suivre une formation en Métropole, isolement des populations ne pouvant pas aisément se déplacer compte tenu de l'organisation des transports... La situation économique globale de nos territoires reste fragile, ce qui amène des perspectives réduites quant à l'amélioration du taux d'emploi dans la Fonction publique qui reste en deçà de la moyenne nationale. Les départements d'outre-mer sont confrontés à un taux de chômage supérieur à 20 % contre 10 % en Métropole.

Force est de constater que nous devons continuer à renforcer nos actions de sensibilisation et de communication autour de la thématique du handicap. En 2015, la participation active des Handi-Pactes à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) aux côtés des autres partenaires a permis la réussite d'actions innovantes.

Les groupes de travail thématiques ont rencontré un succès massif, qui augure pour les années à venir des perspectives intéressantes pour l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des fonctions publiques. Les missions du FIPHFP jouent un rôle prépondérant dans l'accompagnement des différents acteurs œuvrant pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Nos réussites sur cette année 2015, tels que les nouveaux partenariats établis avec des employeurs publics, la présence renforcée de référents au sein des établissements ou le soutien prodigué par nos partenaires, permettent de penser que l'intervention du FIPHFP via les aides qu'il apporte aux employeurs, est un levier essentiel pour renforcer la politique handicap au sein de la Fonction publique.

Changer notre regard sur le handicap c'est déjà entre acteurs, continuer à œuvrer ensemble, mutualiser nos expériences et nos ressources afin de poursuivre notre mission citoyenne dans nos régions.

Nadine Montbrun
Déléguée interrégionale handicap



L'interlocutrice des employeurs publics en Guadeloupe :
nadine.montbrun@caissedesdepots.fr

10 ans

10 DATES CLÉS

2006

**Taux d'emploi légal :
3,74 %**

Ça s'est passé en 2006 :

- ▶ Installation du premier Comité national
- ▶ Création du FIPHFP

2007

**Taux d'emploi légal :
4 %**

Ça s'est passé en 2007 :

- ▶ Le Ministère de la Justice : première structure à avoir conventionné avec le FIPHFP
- ▶ Parution du premier catalogue des aides

2008

**Taux d'emploi légal :
4,21 %**

Ça s'est passé en 2008 :

- ▶ Didier Fontana exerce son mandat de Président du Comité national du FIPHFP
- ▶ Le FIPHFP signe une convention de coopération avec l'AGEFIPH

2009

**Taux d'emploi légal :
4,38 %**

Ça s'est passé en 2009 :

- ▶ Signature de la première convention entre le FIPHFP et la fonction publique hospitalière (CHU de Toulouse)
- ▶ Signature de la première convention entre le FIPHFP et la fonction publique territoriale (Ville de Lille)

2010

**Taux d'emploi légal :
3,99 %**

Ça s'est passé en 2010 :

- ▶ Anne Baltazar est élue Vice-présidente du Comité national du FIPHFP
- ▶ Mise en place du dispositif employabilité

2011

**Taux d'emploi légal :
4,22 %**

Ça s'est passé en 2011 :

- ▶ Conférence Nationale du Handicap 2011
- ▶ Journées nationales des 26 Comités locaux

2012

**Taux d'emploi légal :
4,39 %**

Ça s'est passé en 2012 :

- ▶ La collaboration du FIPHFP avec les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale
- ▶ Premier Forum régional du FIPHFP

2013

**Taux d'emploi légal :
4,64 %**

Ça s'est passé en 2013 :

- ▶ Élection d'André Montané à la présidence du Comité national du FIPHFP
- ▶ Création du Conseil scientifique du FIPHFP

2014

**Taux d'emploi légal :
4,9 %**

Ça s'est passé en 2014 :

- ▶ Mise en place des Handi-Pactes territoriaux
- ▶ Conférence Nationale du Handicap 2014

2015

**Taux d'emploi légal :
5,17 %**

Ça s'est passé en 2015 :

- ▶ Signature de la première convention avec Pôle emploi en faveur de l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap
- ▶ Le FIPHFP célèbre les 10 ans de la loi de 2005

10 ANS D' ACTIONS VUS PAR...

Marie CUSTOS

Directrice de l'Association guadeloupéenne pour l'insertion des travailleurs handicapés (AGIH), du Cap emploi et du Sameth Guadeloupe

" La mise en place du FIPHFP a permis une meilleure prise en compte de la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap chez les employeurs publics en Guadeloupe. Même si ces employeurs sont depuis la loi de 1987 assujettis à l'obligation d'emploi, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux n'étaient pas suffisamment informés sur les modalités de mise en œuvre de cette loi. La collaboration entre le FIPHFP et ses différents partenaires, notamment le Cap emploi, le Sameth, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale et le Handi-Pacte de Guadeloupe a depuis permis d'informer et de sensibiliser une majorité d'entre eux. "

Jean-Claude THIBAUT

Directeur général adjoint des services « Organisation et Management des Ressources Territoriales », Directeur de l'Organisation interne et appui aux directions à la Ville de Baie-Mahault

" Dix ans après la loi de 2005, de nombreux obstacles subsistent encore, mais nous progressons à grands pas quant à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales de Guadeloupe. Le partenariat renforcé avec le FIPHFP, l'accompagnement des agents en situation de handicap dans la démarche de déclaration de leur situation, et le développement du dialogue social autour du handicap me paraissent particulièrement importants pour faciliter l'atteinte de l'objectif des 6% de taux d'emploi. "

Georges MONDUC

Directrice de la Santé au travail
Ville des Abymes

" La création du FIPHFP a permis, d'une part, aux agents de la Fonction publique de disposer de plusieurs possibilités d'aides pour les intégrer ou les maintenir à leur poste de travail (formation, aménagement...). D'autre part, aux collectivités de prendre conscience des difficultés des personnes en situation de handicap, de moins les stigmatiser et d'être plus accessibles en tant qu'établissement recevant du public grâce aux subventions des travaux d'accessibilité. "



C'EST ARRIVÉ EN 2015

ÉVÉNEMENTS

Un séminaire interrégional pour mieux appréhender les enjeux de la Fonction publique

Les 11 et 12 juin 2015, le FIPHFP participait à un séminaire interrégional Cap emploi, organisé à Baie-Mahault. Les réseaux Cap emploi, Alther et Sameth de Guadeloupe, Martinique et Guyane étaient rassemblés pour échanger sur leurs pratiques et débattre avec les employeurs locaux de leurs problématiques communes : les techniques de mobilisation du secteur public, la ré-orientation professionnelle et la formation des personnes en situation de handicap.

Un événement riche par la diversité des expertises

Plusieurs experts sont intervenus au cours de ces deux journées rythmées par les conférences et les ateliers thématiques : Nadine Montbrun, Déléguée interrégionale handicap (DIH) FIPHFP de Guadeloupe, les Présidents des Cap emploi des trois départements d'outre-mers, Jean-Paul Thibault, Directeur des ressources humaines du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Guadeloupe, Catherine Boccaly, responsable du service recrutement, retour à l'emploi, reclassement et handicap du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Martinique, des représentants de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et du Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de Guadeloupe.

Une implication forte du FIPHFP

Nadine Montbrun a animé un atelier sur les techniques de mobilisation du secteur public pour l'insertion de travailleurs en situation de handicap et a pris part à la table ronde de présentation des enjeux pour les trois fonctions publiques. Elle est également intervenue à la conférence intitulée « la prospection dans le secteur public » afin de présenter les méthodes et outils permettant d'approcher les employeurs publics sur les questions de handicap.



Des réunions thématiques inter-fonctions publiques pour croiser les regards

Le Handi-Pacte Guadeloupe a organisé le 7 juillet 2015 la première matinée d'échanges inter-fonctions publiques dédiée à la « typologie des aides du FIPHFP ». Les référents handicap des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'État étaient rassemblés à cette occasion.

Une matinée similaire était organisée le 24 novembre 2015 autour de la thématique « missions du référent handicap et moyens pour intervenir ».

Lors de cette journée, les deux premiers groupes de travail du Handi-Pacte composés de Directeurs des ressources humaines des trois fonctions publiques, ainsi que des partenaires locaux ont également été réunis. Les réflexions du premier groupe étaient centrées sur le thème « De la gestion du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap à la question de l'insertion professionnelle », tandis que le deuxième groupe abordait la question de « L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique et mental ».

Le Handi-Pacte Guadeloupe au cœur de la SEEPH

Du 16 au 22 novembre 2015 s'est déroulée la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette 19^{ème} édition, coordonnée par le Plan régional pour l'insertion des personnes handicapées (PRITH) de Guadeloupe, réunissait les acteurs guadeloupéens de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : le FIPHFP, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), la Région Guadeloupe, Pôle emploi, Cap emploi, la Maison départementale des personnes handicapées de la Guadeloupe (MDPHG) et l'Agefiph. En ouverture de cet événement, le Handi-Pacte a présenté à l'antenne de la radio Guadeloupe Première, les grands temps forts de la semaine, notamment le « job dating* » qui met en relation des personnes en situation de handicap avec des employeurs. À travers cette émission de 12 minutes, le Handi-Pacte est revenu sur ses actions d'information et de sensibilisation menées auprès des employeurs publics ainsi que sur la force de son partenariat avec le PRITH.

** Session de recrutement*



LES PARTENAIRES

► **Cap emploi,**
au service des candidats à l'emploi



Cap emploi est l'organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs en situation de handicap. Financé par le FIPHFP et l'Agefiph dans le cadre du partenariat entre les deux Fonds (article 26 de la loi du 11 février 2005), le réseau Cap emploi intervient sur l'ensemble du territoire. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un accompagnement sur le marché de l'emploi ou contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle.



www.capemploi.com

► **Sameth,**
priorité au maintien dans l'emploi



Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside souvent dans l'aménagement du poste de travail. Pour accompagner les personnes victimes de ces situations, le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth) développe des actions précieuses. Le Sameth a notamment pour mission d'adresser des recommandations aux fournisseurs, de matériel adapté, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.



LES PRESTATIONS PONCTUELLES SPÉCIFIQUES

Portées par le FIPHFP dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, les Prestations ponctuelles spécifiques (PPS) constituent une solution susceptible d'être actionnée en dehors des procédures d'appel d'offre, et donc de manière plus rapide, par les employeurs publics. Le dispositif implique de consulter des spécialistes de handicaps donnés (sensoriel, mental, moteur, psychique) de manière à apporter la solution la plus adaptée aux besoins des personnes concernées.



► **Les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale,**
partenaires des collectivités sur l'ensemble du territoire



Depuis 2007, de nombreux Centres de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés avec le FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans le domaine de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'objectif de ces partenariats est d'accompagner les établissements de moins de 350 agents dans le développement de leur politique handicap notamment par la signature de conventions pluriannuelles. La Déléguée interrégionale handicap rencontre une à deux fois par an tous les directeurs des Centres de Gestion et intervient régulièrement aux événements qu'ils organisent.



Atelier de travail Handi-Pacte organisé par le CDG de Guadeloupe.

► **Le Centre national de la fonction publique territoriale,**
au service de la formation professionnelle des agents territoriaux



Le CNFPT est un établissement public chargé de la formation et de la professionnalisation des 1,8 million d'agents des collectivités locales ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Son partenariat avec le FIPHFP prévoit la mise en œuvre d'actions favorisant l'accès des agents et demandeurs d'emploi en situation de handicap à ses formations, mais aussi la formation et l'information des agents territoriaux susceptibles de collaborer avec des personnes en situation de handicap.

En 2015, le FIPHFP et le CNFPT ont organisé un séminaire d'information à destination des Directeurs des ressources humaines (DRH) de la Fonction publique de Guadeloupe sur la formation des personnes en situation de handicap.

▶ LE HANDI-PACTE

Le FIPHFP décline son action au niveau territorial à travers le dispositif des Pactes territoriaux ou Handi-Pactes, initiés en 2014 dans chaque région.

FONCTIONNEMENT



Les Pactes sont coordonnés avec les Plans régionaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH), portés par les Préfets et animés par les Délégués interrégionaux handicap (DIH).

QUATRE MISSIONS CLÉS



Récolter et analyser les données relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap sur les territoires

Favoriser le partage de bonnes pratiques entre les trois fonctions publiques.

Accentuer la mobilisation des ressources du FIPHFP et des employeurs publics au service des politiques publiques d'insertion, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap.

Informers les employeurs publics et les partenaires régionaux sur l'emploi des personnes en situation de handicap

En Guadeloupe, le Handi-Pacte est porté conjointement par le Groupement pour l'emploi des personnes handicapées (GEPH) et l'Association guadeloupéenne de soutien des personnes handicapées (AGSPH).

En 2015, plusieurs événements ont rythmé l'action du Handi-Pacte Guadeloupe.

Lancement de l'état des lieux sur l'accès et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques

Le mois de janvier 2015 a été marqué par le lancement de l'enquête visant la réalisation d'un état des lieux de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques de Guadeloupe. Plusieurs entretiens ont été réalisés par le Handi-Pacte avec des employeurs publics afin de récupérer leur témoignage sur la mise en œuvre de leur politique d'insertion des Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Un questionnaire leur a également été adressé afin de recenser les données qui viendront alimenter le volet quantitatif de l'étude. Cette dernière vise, à terme, la constitution d'un Observatoire sur l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Il servira de base pour la définition d'une politique efficiente de gestion du handicap en milieu de travail ordinaire sur le territoire.

Deux journées pour créer des synergies entre les Handi-Pacte d'outre-mer

Les 7 et 8 octobre 2015 étaient organisées les Journées Handi-Pacte Antilles-Guyane au Centre international de séjour de Fort-de-France en Martinique. Comme chaque année, le Groupement pour l'emploi des personnes handicapées (GEPH), qui porte le Pacte territorial Antilles-Guyane, organise ce regroupement entre les trois territoires d'outre-mer. Pendant deux jours, les représentants Handi-Pacte ont échangé sur les avancées et les freins rencontrés dans la mise en œuvre de leurs missions et partagé leurs expériences et leurs pratiques les plus efficaces afin d'optimiser leurs actions communes.

Un premier Comité des employeurs publics porteurs d'objectifs ambitieux

Le 15 décembre 2015, s'est tenu le premier Comité des employeurs publics (COMEP) du Handi-Pacte. Organisée en plein cœur du Parc national de Guadeloupe, cette séance a été présidée par Jean-François Collombet, Secrétaire général de la Préfecture, en présence de Nadine Montbrun, Déléguée interrégionale handicap du FIPHFP et de Marie Faure, représentante de la Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) Antilles-Guyane. Le Handi-Pacte Guadeloupe a présenté en détails son action et ses axes de travail établis depuis septembre 2014. Des employeurs représentant les trois fonctions publiques ont été rassemblés pour l'occasion afin de revenir sur les problématiques rencontrées. À l'issue de ce tour de table, le Secrétaire national de la Préfecture a fixé deux objectifs ambitieux pour l'année 2016 :

- Présenter, à la fin du mois de juin 2016, un panorama des structures publiques présentes sur le territoire guadeloupéen afin de réaliser une analyse fine de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.
- Proposer une « boîte à outils » offrant des solutions aux freins rencontrés par les Directeurs des ressources humaines de Guadeloupe en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.



Valérie PIERRE-JOSEPH
Coordnatrice Handi-Pacte Guadeloupe

“ Handi-Pacte Guadeloupe s'est tenu d'initier, avec l'appui de la Préfecture, la prise de conscience chez les employeurs publics qu'une personne en situation de handicap ne devait plus être perçue comme une charge mais comme une valeur. La nécessité de s'informer et de se former pour mener à bien une politique globale d'emploi et de maintien des personnes en situation de handicap est désormais une priorité. ”



Les membres de l'équipe Handi-Pacte Guadeloupe

LES COMITÉS LOCAUX

Composition du Comité local Guadeloupe

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le Préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du Préfet de région.

8 membres représentant les employeurs publics

- Le préfet de la région Guadeloupe ou son représentant, qui en assure la présidence

Trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :

- Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Le directeur régional des finances publiques ;
- La directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :

En qualité de membres titulaires :

- Guy LOSBAR (suppléant : Luc ADEMAR) ;
- Alex FALEME (suppléante : Hélène VAINQUEUR) ;
- Germaine GUYZONNE-LACREOLE (suppléant : Guy LOSBAR).

Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :

- Juliette NAPOL (suppléante : Nicole BROQUIN).

8 membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

En qualité de membres titulaires :

- France-Lise SOREL, UFFA-CFDT (suppléant : Henri BERTHELOT) ;
- Jean-Pierre BERNIS, CFTC (suppléante : Catty NEBOT) ;
- Viviane QUIROS, UGTG (suppléante : Claire TELCHID) ;
- Patricia GALLOU, CGTG (suppléante : Marie-France BOISSEVAL) ;
- Serge ALEXIS, CGT-FO (suppléante : Lucette SAHAI) ;
- Annick PHILEMON, CTU (suppléante : Marie-Claude SURVILLE-BARLAND) ;
- Jean-Luc AMIENS, Solidaires (suppléante : Kitty POULLET) ;
- Charles ZENON, UNSA (suppléante : Nicole ROUNORD).

4 membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap

En qualité de membres titulaires :

- Joseph BLOMBO (Union nationale des entreprises adaptées) ;
- Claire PIERRE-JUSTIN (Fédération des associations pour l'insertion des guadeloupéens handicapés - AIGH) ;
- Micheline CHAVRIACOUTY (Aide à l'enfance et à l'adolescence - AAEA) ;
- Jocelyne COUDAIR.

En qualité de membres suppléants :

- Yannice DUPUYS (Union nationale des entreprises adaptées) ;
- Solange LE BLANC (Fédération des associations pour l'insertion des guadeloupéens handicapés - AIGH) ;
- Evelyne BEPPO (Aide à l'enfance et à l'adolescence - AAEA) ;
- Didier CALIMIA.

3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité :

- Maryse JEAN, Directrice de la maison départementale des personnes handicapées ;
- Marie-Pierre COLLINEAU DE MONTAGUERE, Directrice du centre inter institutionnel de bilans de compétence - CIBC ;
- Marie CUSTOS, Directrice de l'association guadeloupéenne d'insertion des handicapés - AGIH CAP EMPLOI.

Le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région, la Déléguée interrégionale handicap du FIPHFP, Madame Nadine Montbrun, assistent aux séances du Comité, sans voix délibérative. Cette dernière assure également le secrétariat dudit Comité. Les membres du Comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.

L'essentiel en chiffres

3,10 %

Taux d'emploi légal de la région



2,08 %

dans la fonction publique de l'État

3,16 %

dans la fonction publique hospitalière

3,13 %

dans la fonction publique territoriale

562

Nombre de Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans la région



49,11 %

de bénéficiaires entre 41 et 55 ans

58,90 %

de femmes

23,13 %

Taux de Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) de la région

21 090

Nombre d'Effectif total rémunéré (ETR).

3 217 033 €

Montant des contributions issu de la déclaration 2015 de la région

10 185 €

Montant total des financements du FIPHFP pour la région

10 185 €

Aides plateforme versées aux employeurs de la région par fonction publique

341 081 €

Montant de l'engagement total des conventions employeur

1	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	P 15
2	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	P 16
3	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	P 16
4	Évolution de la répartition homme/femme par département et par fonction publique	P 17/18
5	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	P 19
6	Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique	P 20
7	LES AIDES PLATEFORME : évolution des financements	P 21
8	LE PROGRAMME ACCESSIBILITÉ : évolution des financements	P 22
9	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2015 par fonction publique	P 23
10	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	P 24

Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	GAUDELouPE	RÉGION GAUDELouPE
Fonction publique de l'État		
Nombre ETR	657	657
Nombre de bénéficiaires (BOE)	11	11
Taux d'emploi direct	1,67 %	1,67 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	3	3
Taux d'emploi légal	2,08 %	2,08 %
Nombre d'unités manquantes	23	23
Fonction publique hospitalière		
Nombre ETR	5 440	5 440
Nombre de bénéficiaires (BOE)	157	157
Taux d'emploi direct	2,89 %	2,89 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	15	15
Taux d'emploi légal	3,16 %	3,16 %
Nombre d'unités manquantes	149	149
Fonction publique territoriale		
Nombre ETR	13 164	13 164
Nombre de bénéficiaires (BOE)	394	394
Taux d'emploi direct	2,99 %	2,99 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	19	19
Taux d'emploi légal	3,13 %	3,13 %
Nombre d'unités manquantes	399	399
Ensemble des fonctions publiques		
Nombre ETR	19 261	19 261
Nombre de bénéficiaires (BOE)	562	562
Taux d'emploi direct	2,92 %	2,92 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	36	36
Taux d'emploi légal	3,10 %	3,10 %
Nombre d'unités manquantes	572	572

Source : déclarations employeurs 2015 - Extraction des données du 08/12/2015

2/01

Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Fonction publique de l'État	25 697 €	53 654 €	45 537 €
Fonction publique hospitalière	296 189 €	271 654 €	252 907 €
Fonction publique territoriale	100 021 €	410 355 €	319 336 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	421 907 €	735 663 €	617 780 €

Source : recueil statistique de l'année concernée

4/01

Évolution de la répartition homme/femme par département

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Guadeloupe - 54			
Hommes	40,33 %	40,10 %	41,10 %
Femmes	59,67 %	59,90 %	58,90 %
Région Guadeloupe - 55			
Hommes	40,33 %	40,10 %	41,10 %
Femmes	59,67 %	59,90 %	58,90 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

3/01

Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Jusqu'à 25 ans	0 %	0,24 %	1,07 %
de 26 à 40 ans	12,05 %	7,04 %	9,07 %
de 41 à 55 ans	53,83 %	43,19 %	49,11 %
56 ans et plus	34,12 %	49,53 %	40,75 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

4/02

Évolution de la répartition homme/femme par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Fonction publique de l'État			
Hommes	55,56 %	50,00 %	72,73 %
Femmes	44,44 %	50,00 %	27,27 %
Fonction publique hospitalière			
Hommes	24,86 %	31,02 %	31,21 %
Femmes	75,14 %	68,98 %	68,79 %
Fonction publique territoriale			
Hommes	47,51 %	43,88 %	44,16 %
Femmes	52,49 %	56,12 %	55,84 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

5/01

Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région (avec un détail par département)

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Guadeloupe			
Agents bénéficiant d'une RQTH	18,83 %	27,11 %	23,13 %
Agents reclassés ou assimilés	45,34 %	38,31 %	43,77 %
Agents bénéficiant d'une ATI	5,12 %	9,74 %	11,21 %
Autres	30,71 %	24,84 %	21,89 %
Région Guadeloupe			
Agents bénéficiant d'une RQTH	18,83 %	27,11 %	23,13 %
Agents reclassés ou assimilés	45,34 %	38,31 %	43,77 %
Agents bénéficiant d'une ATI	5,12 %	9,74 %	11,21 %
Autres	30,71 %	24,84 %	11,21 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

Évolution des financements versés aux employeurs de la région, par fonction publique en euros :

- ▬ pour les aides plateforme,
- ▬ pour le programme accessibilité,
- ▬ pour les conventions employeurs.

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Aides plateforme			
Fonction publique de l'État	2 211 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	6 000 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	2 000 €	0 €	10 185 €
SOUS-TOTAL	10 211 €	0 €	10 185 €
Programme accessibilité			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	146 527 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	146 527 €	0 €	0 €
Conventions employeurs			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	0 €	119 378 €	0 €
SOUS-TOTAL	0 €	119 378 €	0 €
TOTAL	156 738 €	119 378 €	10 185 €

LES AIDES PLATEFORME : évolution des financements

En 2015, 1 employeur s'est vu attribuer 2 aides pour un montant de 10 185 €.

	2013	2014	2015
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	1	0	0
Nombre d'aides financées	1	0	0
MONTANT FINANCÉ	2 211 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	1	0	0
Nombre d'aides financées	1	0	0
MONTANT FINANCÉ	6 000 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	1	0	1
Nombre d'aides financées	1	0	2
MONTANT FINANCÉ	2 000 €	0 €	10 185 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	3	0	1
Nombre d'aides financées	3	0	2
MONTANT FINANCÉ	10 211 €	0 €	10 185 €

LE PROGRAMME ACCESSIBILITÉ : évolution des financements

En 2015, 0 employeur s'est vu attribuer 0 financements pour un montant de 0 €.

	2013	2014	2015
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	1	0	0
Nombre de demandes financées	1	0	0
MONTANT FINANCÉ	146 527 €	0 €	0 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	1	0	0
Nombre de demandes financées	1	0	0
MONTANT FINANCÉ	146 527 €	0 €	0 €

Évolution du statut des employeurs ayant déclaré par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013 01/01/2012	Déclaration 2014 01/01/2013	Déclaration 2015 01/01/2014
Effectif au			
Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire			
Fonction publique de l'État	7	7	7
Fonction publique hospitalière	8	8	9
Fonction publique territoriale	49	50	51
TOTAL	64	65	67
Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution			
Fonction publique de l'État	0	1	0
Fonction publique hospitalière	1	1	0
Fonction publique territoriale	9	13	10
TOTAL	10	15	10
Total d'employeurs assujettis			
Fonction publique de l'État	7	8	7
Fonction publique hospitalière	9	9	9
Fonction publique territoriale	58	63	61
TOTAL	74	80	77
Effectif total rémunéré			
Fonction publique de l'État	960	2 048	984
Fonction publique hospitalière	5 484	5 635	5 627
Fonction publique territoriale	12 288	14 470	14 479
TOTAL	18 732	22 153	21 090

Source : déclaration de l'année concernée

Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Guadeloupe			
Fonction publique de l'État	180 353 €	525 312 €	179 537 €
Fonction publique hospitalière	759 729 €	721 862 €	830 343 €
Fonction publique territoriale	2 192 346 €	1 643 873 €	2 207 153 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	3 132 428 €	2 891 047 €	3 217 033 €
Région Guadeloupe			
Fonction publique de l'État	180 353 €	525 312 €	179 537 €
Fonction publique hospitalière	759 729 €	721 862 €	830 343 €
Fonction publique territoriale	2 192 346 €	1 643 873 €	2 207 153 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	3 132 428 €	2 891 047 €	3 217 033 €

Source : déclaration de l'année concernée



ETR : Effectif Total Rémunéré.

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Équivalents BOE : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

Unités manquantes : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

Taux emploi direct :

$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Taux d'emploi légal :

$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires} + \text{Équivalents bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Dépenses déductibles :

- **Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- **Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- **Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- **Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- **Type 5** : Assistants vie scolaire.



“La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l’accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.0, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l’aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d’écran, dans son intégralité, et ce à partir de n’importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non voyant.”



Retrouvez
plus d’informations
sur www.fiphfp.fr



**Fonds pour l’insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

E-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

GR O U P E



Une gestion Caisse des Dépôts